

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.00624

**DEMANDE DE SUBVENTION - MISE EN SEPARATIF DES
RESEaux D'ASSAINISSEMENT DE LA RUE JEAN-MARIE
PONS ET LA SUPPRESSION DE REJETS D'EAUX CLAIRES
PARASITES ET DIVERS RESEaux D'EAUX PLUVIALES A
LA STATION DU PERTUISET A LA RICAMARIE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT que Saint-Etienne-Métropole souhaite lancer les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la rue Jean-Marie Pons et la suppression de rejets d'eaux claires parasites et divers réseaux d'eaux pluviales à la station du Pertuiset à LA RICAMARIE.

CONSIDERANT que le montant des travaux estimé à 345 000,00 € HT,

CONSIDERANT que cette opération peut bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'eau Loire Bretagne à 30 %,

CONSIDERANT la délibération n°2023.00714 du 21 décembre 2023, prise par Saint-Etienne-Métropole pour le respect de la charte de qualité des réseaux d'assainissement,

DECIDE

ARTICLE 1

Saint-Etienne Métropole sollicite l'Agence de l'eau Loire Bretagne en vue de l'attribution d'une subvention concernant l'opération telle que décrite ci-dessus.

ARTICLE 2

La dépense correspondante sera imputée au budget 2024 – section investissement - chapitre 13 – article 13 – destination ONDARD-RICA-668.

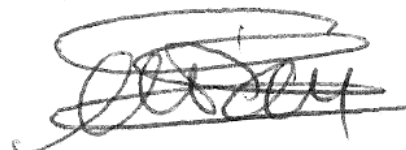
ARTICLE 3

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 01/07/2024
Le Président,



Gaël PERDRIAU

RECU EN PREFECTURE

Le 01 juillet 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20240611-C20240062410

Date de mise en ligne : 01 juillet 2024